

ERGONOMIE

DU TRAVAIL

Agissez pour améliorer les conditions
de travail, pour prévenir les risques
liés à l'activité physique



ERGONOMIE

DU TRAVAIL

Une meilleure prise en compte de l'ergonomie de chaque poste de travail et du travail réel permet à la collectivité de prévenir les risques professionnels, d'assurer un maintien dans l'emploi et d'offrir de meilleures conditions de travail à ses agents.

BÉNÉFICIAIRES

collectivité non affiliée ✓

collectivité affiliée ✓



CONTACT

guichet.employeur@cdg25.org
03 81 99 36 30



TARIFICATION

Collectivités affiliées :
inclus dans la
cotisation

Collectivités non
affiliées :
facturation à l'acte



AGISSEZ POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL, POUR PRÉVENIR LES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE



Selon la situation, l'ergonome du travail propose à la collectivité, une intervention adaptée :

- Analyse du poste de travail et de l'activité en vue d'une prise en compte des restrictions médicales, d'une amélioration des conditions de travail ou d'un aménagement de poste
- Etude ergonomique dans le cadre d'une restructuration ou d'une nouvelle implantation de service
- Démarche ergonomique pour prévenir les risques liés à l'activité physique ou à l'environnement de travail
- Formation et sensibilisation des équipes aux risques liés à l'activité physique

+ NOS ATOUTS / NOTRE EXPERTISE

- Un professionnel qualifié, neutre, apportant un regard extérieur
- Une expertise pour appréhender les situations de travail réel
- Un conseil personnalisé avec des solutions centrées sur la réalité du travail
- Un accompagnement adapté aux attentes et besoins de la collectivité

